

**Discours de Jean-Marie CARRIER,
Député permanent aux Affaires sociales et hospitalières.
Dixième anniversaire du GAS – 19 avril 2006.**

Bonsoir à tous,

La Province de Luxembourg travaille en étroite collaboration avec différents partenaires, dont le GAS, et cela depuis plus de 10 ans.

La Province, représentée à l'époque par mon prédécesseur Monsieur André PERPETE, a été séduite par ce partenariat et par l'aide que celui-ci allait apporter dans les foyers fragilisés financièrement.

La société de consommation actuelle est ce qu'elle est. Elle pousse aux crédits que ce soit pour acheter une voiture, une machine à laver ou une télévision.

Sans compter les appareils et gadgets qui ne sont pas de premières nécessités tels que lecteurs CD, DVD, jeux vidéos, etc.

Le surendettement arrive plus vite qu'on ne pense et il faut y être vigilant.

C'est donc tout naturellement que nous nous sommes impliqués dans ce projet aux côtés des CPAS d'Arlon, Durbuy, Habay, La Roche, Libin, Marche, Martelange, Musson, Rouvroy et Saint-Léger afin d'œuvrer au développement des actions d'information, de prévention et de traitement destinés à lutter contre le surendettement dans notre province.

L'intervention de mon Département est notamment financière.

Les actions du GAS pour 2006 ont été financées à concurrence de 5.702 euros, comme toutes ces dernières années d'ailleurs.

Cette intervention permet au GAS de concrétiser plusieurs actions.

Je vous en cite quelques unes en exemple :

- La mise en place d'un service de médiation de dettes accessibles à tous les habitants de la province via des permanences dans les communes,
- La gestion de plus de 250 dossiers de règlement collectif de dettes avec désignation par le juge des saisies des 3 arrondissements judiciaires de la province,
- Des animations de prévention dans les écoles primaires et secondaires de la province,
- L'encadrement et le suivi d'une vingtaine d'écoles de consommateurs dans la province,
- La collaboration avec plusieurs entreprises importantes de la province afin de développer un programme d'information et de prévention à l'attention des travailleurs,
- La participation à une expérience pilote en matière d'octroi de crédit social, etc.

Afin d'aider au mieux le GAS, la Province octroie aussi des mises à disposition de salles pour des colloques, des aides à l'impression de divers documents, etc.

Le travail accompli par le GAS depuis 10 ans est nécessaire voire indispensable et tous ici présents en sommes convaincus.

La Province de Luxembourg en est bien consciente, elle aussi, et continuera, au fil des prochaines années, à être un partenaire actif et attentif à cette problématique qui, malheureusement, risque encore de s'accroître.

Bon anniversaire et longue vie au GAS !

Jean-Marie CARRIER
Député permanent aux affaires sociales.